



Réunion du Bureau du 23 juillet 2020

Compte-rendu et relevé des décisions prises

L'an deux mille vingt, le Bureau s'est réuni le jeudi 23 juillet à 18 h 00 dans les locaux du SDE65 20 avenue Fould à Tarbes.

Etaient présents :

Pour le Bureau : M. VIGNES (Président), Mmes ANCIEN, POURTEAU, PREVOST et VINCENT ;
MM. ARMARY, BARRAL, CARRERE, ESPERON, GUILLEN, LAFFAILLE, LATAPI,
LUQUET, MUR, PÉLIEU, PIRON et POUBLAN

Excusés : Mmes SOLLES ;
MM. ALONSO, CAZABAT (représenté par M. Yannick Arberet, 2^{ème} délégué titulaire de
la commune de Bagnères de Bigorre) DABEZIES, MAISONNEUVE et PEREIRA

Pour les services du SDE : M. Rouch (Directeur) et Marie-Noëlle Mainguy

Daniel Frossard, Président du SDE65 jusqu'au 18 juillet.

Ordre du jour

- Accueil des nouveaux élus, présentation du fonctionnement du bureau
- Participation des membres du bureau aux commissions thématiques
- Indemnités des élus
- Jury de recrutement d'un ingénieur pour le développement des énergies renouvelables
- Suivi de dossiers :
 - toitures photovoltaïques
 - convention Linky Lux
 - classement des communes urbaines et rurales pour l'électrification (FACÉ)
- Rentrée de septembre : calendrier et réunions cantonales
- Questions diverses

M. le Président ouvre la séance, présente les excuses des membres absents.

Il rappelle son émotion après son élection le 18 juillet dernier et remercie les membres du bureau d'avoir travaillé avec MM. Frossard et Pélieu, ainsi qu'avec lui-même, pour la construction de cette nouvelle équipe qui représente l'ensemble du territoire du département.

Organisation du SDE

Après la présentation de l'ordre du jour, M. le Président aborde le fonctionnement du Syndicat.

M. le Président informe ses collègues que le SDE65 tient deux assemblées générales annuelles et qu'une réunion de bureau est prévue chaque mois. Ces réunions mensuelles sont programmées trimestriellement.

Il propose à ses collègues l'envoi des convocations par mail ainsi que de réunir une demi-heure avant la réunion du Bureau les vice-présidents pour balayer l'ordre du jour.

***Après en avoir délibéré, les membres du
Bureau, à l'unanimité, approuvent ces
propositions.***

Par ailleurs, M. le Président indique que les dossiers les plus sensibles ou stratégiques auront été traités au préalable en commission spécialisée (4 au total). Bruno Rouch, Directeur Général, intervient à son tour et cite en exemple la programmation annuelle des besoins des communes qui est un dossier conséquent, qui sera donc examiné par la commission ad hoc.

Retour sur les élections

M. le Président du Département prend la parole pour indiquer que s'il ne souhaite pas avoir la charge d'une commission, il entend conserver son rôle d'interface entre le CD65 et le SDE65 notamment, au regard du dossier de la SEM dont l'augmentation de capital est d'actualité.

Par ailleurs, il évoque le fonctionnement du Bureau dans lequel il souhaite trouver une continuité et se réjouit à cet égard que les élections aient atteint leur objectif d'unité et d'efficacité.

M. le Président du SDE partage les propos de M. le Président du Département mais fait toutefois part d'un mail envoyé au SDE par un élu faisant part de ses interrogations quant au déroulement des élections, qui rejoignent l'intervention de Madame Savoie, nouveau maire de Gavarnie-Gèdre et nouvelle déléguée au SDE, le jour du scrutin.

Une discussion s'engage à ce propos à laquelle participe l'ensemble des membres du Bureau, et notamment M. le Président du Département et Philippe Carrère et il en ressort que :

- la gouvernance du SDE est comparable à celle d'une commune,
- chacun aurait pu proposer ses candidats,
- la constitution d'une liste pour les élections municipales ne nécessite pas la consultation de l'ensemble des électeurs qui seront invités à participer au scrutin.

Par ailleurs, M. le Président du SDE s'interroge sur la pertinence d'une réponse à apporter à l'intéressé.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident de ne pas répondre pour l'instant afin de ne pas faire naître une polémique.

Questions administratives

Avant de poursuivre l'ordre du jour, M. le Président du SDE invite ses collègues à procéder à un tour de table. M. Cazabat n'ayant pu être présent, M. Yannick Arberet, 2^{ème} délégué titulaire de la commune de Bagnères de Bigorre, le représente.

➤ Délégation de signature

M. le Président du SDE aborde les délégations de signature.

Il propose qu'une délégation de signature soit donnée à M. Michel Pélieu et à Mme Thérèse Pourteau, respectivement 1^{er} et 2^{ème} vice-président(e) du Syndicat, ainsi qu'à M. Bruno Rouch, Directeur Général et Mme Florence Armary, responsable administrative et juridique.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent ces propositions.

➤ Commissions internes

M. le Président invite les membres du Bureau à se prononcer sur le choix de la commission à laquelle ils souhaitent participer.

Ces dernières sont ainsi constituées, à savoir :

<i>Commission Statuts et Organisation des moyens</i>	<i>Commission Réseaux</i>	<i>Commission Transition énergétique</i>	<i>Commission Eclairage public et Communication</i>
Présidente Thérèse POURTEAU	Président Yves LAFFAILLE	Président Ange MUR	Présidente Gisèle VINCENT
Membres	Membres	Membres	Membres
Dominique Guillen	Louis Army	Emmanuel Alonso	Emmanuel Alonso
Yves Laffaille	Philippe Carrere	Laurence Ancien	Louis Army
Robert Maisonneuve	David Esperon	Louis Army	José-Luis Barral
Ange Mur	Alain Luquet	Claude Cazabat	François Dabezies
Noël Pereira	Robert Maisonneuve	François Dabezies	Fabrice Latapi
Myriam Solles	Bernard Poublan	Cécile Prevost	Cécile Prevost

M. le Président du Département quitte la séance à 18 h 45.

➤ **Indemnités**

M. le Président du SDE propose aux membres du Bureau de reconduire, pour l'instant, les pratiques qui avaient cours sous les précédentes mandatures.

Néanmoins, il indique que si le régime indemnitaire prévu pour les EPCI ou les communes ne correspond pas à la gestion d'un SDE, il apparaît que le Centre de Gestion qui a été consulté s'applique à lui-même le régime des EPCI, s'agissant des indemnités, bien qu'il se trouve dans le même cas que le SDE.

Aussi, M. le Président exprime son souhait que M. le Directeur Général du SDE se rapproche de son homologue du CDG afin de préparer une proposition qui sera soumise à un nouveau bureau.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- **D'appliquer le régime indemnitaire en vigueur à ce jour**
- **De mandater M. le Directeur Général du SDE pour préparer avec le Centre de Gestion une proposition à soumettre au Bureau concernant le régime indemnitaire.**



N° DL 77-07-2020	Objet de la délibération
	<p align="center">Mise à jour des indemnités des élus</p> <p>Le Président rappelle la délibération prise en comité syndical du 18 juillet 2020 fixant la nouvelle gouvernance du SDE65 suite aux élections municipales de juin 2020. Il rappelle également au Bureau la délibération prise en bureau du 10 juillet 2019 fixant les indemnités de fonction du Président et des Vices-Président(e)s.</p> <p>Considérant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le renouvellement du Bureau du SDE65 décidée lors de l'assemblée générale du 18 juillet 2020 ; - la délibération du 8 février 1985 classant le Syndicat Départemental d'Energie dans la tranche suivante de population : de 40 à 80 000 habitants ; - le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique pour cette tranche de population de 29.53 % pour le président et de 11.81 % pour le vice-président ; - les taux et montants des indemnités de fonction, votés par délibération du 10 juillet 2019, perçues par le Président et les Vice-Président(e)s. <p>- Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité des présents, décide que :</p> <p>1) les taux et montants des indemnités de fonction du Président et des Vice-Président(e)s sont maintenus aux niveaux décidés par le précédent Bureau et ainsi fixés :</p> <p align="right"><i>Montant brut mensuel</i></p> <p>Président : Patrick VIGNES 25,59% de l'indice terminal de la FPT</p>

Vice-Président(e)s :	
Michel PELIEU , 1 ^{er} Vice-Président	11,45% de l'indice terminal de la FPT
Thérèse POURTEAU , 2 ^{ème} Vice-Présidente, En charge de la commission Statuts et organisation des moyens	11,45% de l'indice terminal de la FPT
<i>Et par ordre alphabétique :</i>	
Louis ARMARY , en charge de la commission RICE	11,45% de l'indice terminal de la FPT
José-Luis BARRAL , en charge de la commission Appel d'Offres et délégation de service public	11,45% de l'indice terminal de la FPT
Yves LAFFAILLE , en charge de la commission Réseaux	11,45% de l'indice terminal de la FPT
Ange MUR , en charge de la commission Transition énergétique	11,45% de l'indice terminal de la FPT
Jean-Claude PIRON , en charge de la commission Consultative Paritaire de l'Energie	11,45 % de l'indice terminal de la FPT
Gisèle VINCENT , en charge de la commission Eclairage Public et communication	11,45% de l'indice terminal de la FPT
2) Les indemnités de fonction sont payées mensuellement par mandat administratif.	
3) Les autres membres du Bureau, membres de diverses commissions thématiques, ont la possibilité de se faire rembourser les frais occasionnés par l'exercice de leurs fonctions. Le versement d'une indemnité forfaitaire de 100 euros s'effectuera mensuellement, sur présentation d'un ordre de mission.	

➤ **Jury de recrutement d'un ingénieur pour le développement des énergies renouvelables**

M. le Président présente le dossier et indique qu'il ne souhaite pas en être le Président, étant précisé qu'il examinera les candidatures avec M. Bruno Rouch, Directeur Général du SDE et Mme Armary, Chef de service Transition énergétique.

Les personnes suivantes sont proposées pour constituer le jury, à savoir :

- Mme Thérèse Pourteau, Présidente
- M. Ange Mur, en charge de la commission Transition énergétique
- M. Bruno Rouch
- Mme Florence Armary
- M. Jean Chanéac, Directeur de la SEM

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, valident ce choix.

Dossiers à l'ordre du jour

M. le Président donne la parole à M. le Directeur Général pour les dossiers à traiter.

1- Réalisation de toitures photovoltaïques

Ce dossier a pour objet la réalisation de toitures photovoltaïques sur les bâtiments du SDE65, du SMTD à Ibos et sur un bâtiment communal de la commune de Bazordan. Un accord-cadre avec marché subséquent a été lancé. Pour cause de problème informatique, les entreprises n'ont pas pu retirer le dossier dans les délais impartis. Il est proposé de réexaminer les propositions en septembre.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent cette proposition.

2- Avenant à la convention Linky Lux signée le 1^{er} mars 2019 avec Enedis

Le directeur explique que les Hautes-Pyrénées sont un territoire pilote pour cet outil développé par Enedis et mis gratuitement à disposition du SDE. Linky Lux utilise les fonctions communicantes des nouveaux compteurs installés dans les armoires électriques pour alerter le SDE sur les pannes d'éclairage public. Les résultats sont transmis régulièrement au Syndicat. Monsieur Arberet, délégué de Bagnères de Bigorre, demande si cela fonctionne pour les feux de signalisation. Monsieur Rouch lui répond par la négative en indiquant que la mise en place d'un dispositif de télésurveillance et de gestion des feux est envisagée.

En conclusion, M. le Directeur Général précise qu'il est nécessaire d'autoriser le Président à signer l'avenant.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, décident, à l'unanimité, d'autoriser M. le Président à signer l'avenant à la convention Linky Lux signée le 1er mars 2019 avec Enedis

N°	Objet de la délibération
DL 78-07-2020	<p data-bbox="619 719 1283 770">Signature d'un avenant à la convention de détection d'anomalies sur les points de comptage d'éclairage public (Linky Lux)</p> <p data-bbox="480 792 1426 866">Le Président rappelle la démarche expérimentale engagée avec la société Enedis, suite à la mise en place des compteurs Linky, pour utiliser leurs fonctions communicantes afin de détecter quotidiennement les anomalies sur les armoires électriques du SDE65.</p> <p data-bbox="480 889 1426 963">Ainsi, un utilitaire a pu être développé par Enedis, consultable sur internet, générant des alertes de dysfonctionnement de l'éclairage public : Linky Lux. Ce nouvel outil de télégestion nous permettra de limiter considérablement les déplacements liés aux visites préventives sur notre réseau.</p> <p data-bbox="480 985 1426 1037">Pour poursuivre cette expérimentation, il est nécessaire de signer un avenant à la convention précédente du 1^{er} mars 2019.</p> <p data-bbox="480 1059 1426 1160">Ouï cet exposé, les membres du bureau, après délibération et à l'unanimité : - Autorisent le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention de détection d'anomalies sur les points de comptage de l'éclairage public (Linky Lux). - Autorisent le Président à signer tout document se rapportant à sa mise en œuvre.</p>

3- Classement des communes

M. le Directeur Général porte à la connaissance du Bureau le changement à intervenir après chaque élection municipale concernant le classement des communes rurales et urbaines. Un décret détaillant les critères est attendu pour fin août. Actuellement, 26 communes du département sont classées en zone urbaine.

Lors d'une réunion avec les services de la Préfecture, il a été proposé au Préfet de travailler avec Enedis sur ce dossier et lui transmettre ensuite la proposition. De ce classement dépend l'attribution des fonds par le FACÉ pour la réalisation des projets.

Le Bureau prend note.

4- Avancement des travaux d'extension des locaux du SDE

La fin du chantier est prévue pour septembre avec une inauguration envisagée pour octobre. L'UGAP a été consultée pour l'achat du nouveau mobilier. Il est proposé au Bureau de valider la commande auprès de cet organisme. Le Bureau approuve et sa décision est validée par une délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident de valider la proposition de l'UGAP et de passer commande.

N°	Objet de la délibération
DL 79-07-2020	<p data-bbox="810 185 1050 215" style="text-align: center;">Acquisition de mobilier</p> <p data-bbox="459 237 1401 338">Dans le cadre des travaux d'extension du SDE65, il est nécessaire d'acheter du mobilier de bureau pour équiper la nouvelle salle de réunion (20 places), l'open space de 7 postes de travail et les 3 bureaux individuels : bureaux, chaises, tables et armoires. Par ailleurs, il est opportun de renouveler du mobilier ancien dans les locaux actuels.</p> <p data-bbox="459 360 1401 461">C'est ainsi que l'UGAP a été consultée pour nous faire une proposition adaptée. Il a été privilégié des matériels sobres, fonctionnels et résistants. Pour les bureaux, une proposition de bureaux mobiles en hauteur a été privilégiée pour le bien-être et la santé des agents (possibilité de travailler debout).</p> <p data-bbox="459 483 1241 539">La proposition de l'UGAP s'élève à 35 581,09 € TTC. Le budget 2020 a inscrit cette dépense qui peut donc être dès à présent engagée.</p> <p data-bbox="459 562 1401 663">La proposition de l'UGAP sera revue avec les services pour affiner certains détails du contenu des prestations. S'agissant d'une centrale d'achat regroupant les collectivités publiques, la commande à l'UGAP est conforme au Code des Marchés Publics et aux règles de mise en concurrence.</p> <p data-bbox="459 685 1401 763">Le Président propose au Bureau de passer commande de ce mobilier à l'UGAP pour un montant maximal de 40 000 € TTC Le Bureau, à l'unanimité, autorise le Président à passer commande à l'UGAP du mobilier pour l'extension des bureaux du SDE, pour un montant maximal de 40 000 € TTC.</p>

Questions diverses

1- Calendrier des réunions à venir

- Les réunions de bureau sont programmées comme suit :
 - Jeudi 10 septembre
 - Jeudi 15 octobre
 - Jeudi 5 novembre
 - Jeudi 3 décembre

à 18 h 00
- Le prochain comité syndical aura lieu le vendredi 18 décembre à 18 h 00.

M. le Président du SDE souhaite également que des rencontres soient programmées avec les territoires à la rentrée de septembre auxquelles participeront le directeur et les chefs de service concernés.

Le Bureau prend note.

2- Dossiers de rentrée

- **Pico-centrale hydroélectrique du Rioumajou sur la commune de Saint-Lary**

Le directeur rappelle le contentieux de la pico-centrale du Rioumajou sur la commune de Saint Lary qui oppose l'Etat et l'association France Nature Environnement.

Le Bureau prend note.

- **Renouvellement de la concession électrique**

Le renouvellement de la concession électrique est à conclure avant le 1^{er} juin 2021. Le service Réseaux électriques et télécommunication sera plus particulièrement concerné.

Le Bureau prend note.

- **Dossiers à poursuivre par le service Transition énergétique**

- réseau de chaleur de Luz-Saint-Sauveur
- demande de la commune de Saint-Lary qui souhaite revoir le projet de réseau de chaleur à partir d'une nouvelle proposition
- démarrage des chantiers photovoltaïques à Rabastens de Bigorre

Le Bureau prend note.

➤ **SEM Ha-Py Energies**

La SEM Ha-Py Energies doit travailler sur l'engagement de la Région et du Département à ses côtés comme partenaires.

Le Bureau prend note.

M. le Président du SDE demande aux élus si d'autres questions autres que celles traitées doivent être abordées.

L'ordre du jour étant épuisé, il remercie une nouvelle fois Daniel Frossard pour son implication dans le renouvellement de la gouvernance du SDE et convie ses collègues à partager un moment de convivialité.

La réunion s'achève à 19 h 30.

PJ au présent compte-rendu :

Diaporama

DL 77 07 2020 Mise à jour des indemnités des élus

DL 78 07 2020 Signature d'un avenant à la convention de détection d'anomalies sur les points de comptage d'éclairage public (Linky Lux)

DL 79 07 2020 Acquisition de mobilier

Les membres du Bureau

Le Président